

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE STANDARD

LES BIENS ET SERVICES VENDUS PAR APPLIED INDUSTRIAL TECHNOLOGIES, LP OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES (le « VENDEUR ») SONT EXPRESSÉMENT ASSUJETTIS AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ÉNONCÉES CI-DESSOUS. LE VENDEUR DÉCLINE TOUTES MODALITÉS ET CONDITIONS DIFFÉRENTES OU SUPPLÉMENTAIRES D'UN BON DE COMMANDE OU D'UN AUTRE DOCUMENT SIMILAIRE DE L'ACHETEUR, LESQUELLES NE LIENT LE VENDEUR QUE SI ELLES SONT ACCEPTÉES PAR ÉCRIT PAR L'UN DE SES DIRIGEANTS. EN ÉMETTANT UN BON DE COMMANDE, EN ACCEPTANT UNE LIVRAISON OU UNE PRESTATION DE SERVICE ET/OU EN EFFECTUANT LE PAIEMENT DE BIENS OU DE SERVICES, L'ACHETEUR RECONNAÎT QU'IL ACCÉPTE LES TERMES ET CONDITIONS DE VENTE DU VENDEUR, Y COMPRIS LA POLITIQUE DE GARANTIE DU VENDEUR. L'ACHETEUR ACCÉPTE EN OUTRE QUE TOUTES LES INFORMATIONS FOURNIES PAR LE VENDEUR, Y COMPRIS LES PRIX, CONSTITUENT DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES DU VENDEUR ET NE PEUVENT ÊTRE DIVULGUÉES SANS LE CONSENTEMENT ÉCRIT PRÉALABLE DU VENDEUR.

CONDITIONS GÉNÉRALES: Les biens vendus et/ou les services fournis spécifiés dans la facture (« Livrables ») par APPLIED INDUSTRIAL TECHNOLOGIES/ TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES APPLIQUÉES ou une de ses sociétés affiliées (le « VENDEUR ») sont expressément assujettis aux conditions énoncées ci-dessous (« Conditions générales »). Les Conditions générales, ainsi que toute facture et toute documentation émise par le VENDEUR, constituent l'intégralité de l'entente entre le VENDEUR et l'acheteur figurant à ladite documentation (« Acheteur »). Toutes les commandes sont sujettes à l'acceptation du VENDEUR. Toute modalité ou condition différente ou additionnelle prévue dans tout bon de commande de l'acheteur ou dans toute autre communication similaire, que le VENDEUR en ait ou non accusé réception, est rejetée par le VENDEUR. Aucune renonciation, altération ou modification de ces Conditions générales ne liera pour le VENDEUR à moins d'être accepté par écrit par un dirigeant autorisé du VENDEUR. L'acceptation par l'acheteur de la livraison ou de la prestation et/ou au paiement des Livrables constitue une acceptation des Conditions générales et sera réputée constituer un accord l'acheteur confirmant qu'il a lu ces Conditions générales, qu'il les comprend et qu'il accepte d'être lié par celles-ci. Les spécifications et descriptions de produits énumérées dans toute documentation du VENDEUR sont sujettes à changement sans préavis et les illustrations ou photographies présentées peuvent ne pas être exactes.

PRIX: Les prix en vigueur au moment de l'expédition ou de la prestation des Livrables prévaudront. Tous les prix soumis par le VENDEUR sont sujets à correction ou modification sans préavis. Les prix n'incluent pas les frais de transport, d'expédition et de manutention, ni tout droit, tarif, taxe de vente, taxe d'utilisation, taxe d'accise, taxe sur la valeur ajoutée ou toute taxe similaire actuelle ou future. Le cas échéant, ces taxes seront facturées en tant qu'élément distinct et devront être payées par l'acheteur. Des frais d'expédition standards sont appliqués à chaque facture de Livrables afin de couvrir la préparation du matériel, l'emballage, le transport et tout coût supplémentaire lié à chaque envoi, calculés selon la valeur et/ou le poids de l'expédition. Des frais supplémentaires pour la livraison locale peuvent également s'appliquer. Les commandes à l'exportation peuvent être soumises à une tarification spéciale. Sauf disposition écrite à l'effet contraire, le terme de paiement est de trente (30) jours nets, sans compensation ni déduction, à compter de la date à laquelle la facture est envoyée par la poste ou à laquelle les Livrables sont fournis, selon la première occurrence, si le crédit de l'acheteur a été approuvé avant la vente. Des frais de paiement tardif de 2 % par mois (un taux annuel de 26,8 %) seront facturés sur tous les comptes en souffrance. Le VENDEUR est en droit de retenir les Livrables si des comptes demeurent impayés. L'acheteur devra rembourser le VENDEUR pour tous les frais encourus pour le recouvrement des comptes en souffrance de l'acheteur, y compris tous les frais de justice et les honoraires d'avocat; cependant, advenant que lesdits frais excèdent le taux pouvant être légalement demandé selon la loi applicable, alors ces frais seront calculés de façon à ne pas excéder le plus haut taux qui peut légalement être demandé. À moins d'indication à l'effet contraire, toutes les ventes sont faites EXW (Ex Works, point d'expédition, Incoterms® 2020, entrepôt du VENDEUR, frais de transport collecté ou prépayé et indiqué sur la facture) et, dans tous les cas, le titre de propriété est transféré à l'acheteur lors de la remise au transporteur au point d'expédition et, à partir de ce moment, tous les risques de perte ou de dommage sont à la charge de l'acheteur.

LIVRAISON; INSPECTION: Les dates de livraison annoncées avant la date effective de l'envoi sont des estimations et ne doivent pas être considérées comme des dates de livraison fermes ou garanties. Le VENDEUR peut, à sa seule discrétion et sans responsabilité ni pénalité, effectuer des livraisons partielles des Livrables à l'acheteur. Chaque expédition constitue une vente distincte et l'acheteur doit payer les unités livrées, que cette expédition représente la totalité ou une partie de la commande de l'acheteur. L'acheteur doit inspecter les Livrables dans les cinq (5) jours suivant leur réception (« Période d'inspection »). L'acheteur sera réputé avoir accepté les Livrables, à moins qu'il n'avisé par écrit le VENDEUR de tout produit non conforme pendant la Période d'inspection et qu'il ne fournisse la preuve écrite de ladite non-conformité ou la documentation exigée par le VENDEUR. « **Produit non conforme** » désigne uniquement : (i) le produit expédié diffère de celui identifié dans le bon de commande de l'acheteur ; ou (ii) l'étiquette ou l'emballage du produit indique de façon erronée son contenu.

CHANGEMENT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ACHETEUR: Le VENDEUR se réserve le droit, par avis écrit, d'annuler toute commande ou d'exiger le paiement complet ou partiel, ou une garantie suffisante d'exécution, ceci sans aucune responsabilité pour le VENDEUR, dans l'un ou l'autre des cas suivants (i) l'insolvabilité de l'acheteur, (ii) le dépôt d'une requête de mise en faillite volontaire par l'acheteur, (iii) la nomination d'un séquestre ou d'un syndic pour l'acheteur, ou (iv) l'exécution par l'acheteur d'une cession de ses biens au bénéfice de ses créanciers. Le VENDEUR se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations jusqu'à la réception de tel paiement ou d'une telle garantie d'exécution suffisante. Le VENDEUR se réserve aussi le droit d'annuler tout crédit accordé à l'acheteur à tout moment et pour toute raison. Afin de garantir le paiement intégral du prix des biens fournis aux présentes, l'acheteur accorde au VENDEUR une sûreté sur les biens ainsi que sur le produit de leur aliénation (ou, si l'acheteur est dans la province de Québec, une hypothèque mobilière). L'acheteur accepte de signer tout document et de fournir tout renseignement nécessaire afin de constituer, de rendre observable et/ou publier toute sûreté susmentionnée. Une copie de la facture peut être produite en tout temps à titre d'avis de financement et/ou de sûreté sur les meubles afin de rendre observable la sûreté du VENDEUR. Le VENDEUR peut, à sa seule discrétion, exiger, et l'acheteur accorde par les présentes au VENDEUR, une sûreté réelle de type « purchase-money » (ou hypothèque mobilière au Québec) grevant tout inventaire, équipement et biens vendus par le VENDEUR à l'acheteur ou pour son bénéfice, où qu'ils se trouvent, ainsi que sur tous les accessoires, biens et produits de la vente de ceux-ci ; ainsi que sur tous les comptes et créances qui pourront, de temps à autre, prendre naissance pendant la durée du présent accord de sûreté ou de l'hypothèque mobilière. La sûreté de type « purchase-money » du VENDEUR, ou l'hypothèque mobilière au Québec, sont expressément limitées aux obligations impayées entre le VENDEUR et l'acheteur. Livrables demeurant la propriété du VENDEUR et ne deviendront pas un bien immeuble par destination, ni une partie intégrante d'un immeuble du seul fait d'être incorporés, attachés ou réunis à un immeuble, tant que ces Livrables ne sont pas payés intégralement.

GARANTIES: Les Livrables sont vendus ou fournis uniquement avec les garanties offertes par leur fabricant. Les services dont la prestation est offerte par des tiers sont sujets seulement aux garanties offertes par lesdits tiers. Les logiciels fournis, distribués ou autrement mis à disposition par le VENDEUR sont soumis aux Conditions d'utilisation des logiciels applicables. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, ET TEL QUE SPÉCIFIÉ DANS LA POLITIQUE DE GARANTIE DU VENDEUR, QUI EST INCORPORÉE AUX PRÉSENTES PAR RÉFÉRENCE ET DISPONIBLE SUR DEMANDE OU SUR WWW.APPLIEDCANADA.CA ET SAUF DISPOSITION CONTRAIRE DANS LA PRÉSENTE SECTION, LE VENDEUR DÉCLINE ET EXCLUT TOUTE DÉCLARATION ET GARANTIE, QUELLE SOIT ORALE OU ÉCRITE, AINSI QUE TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE TITRE, DE NON-CONTRAFACON, DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, QU'ELLES SOIENT LÉGALES OU AUTRES, CONCERNANT LES PRODUITS LIVRABLES. L'acheteur est responsable de l'installation et de l'utilisation des Livrables conformément aux instructions disponibles sur demande, sur le site du VENDEUR www.appliedcanada.ca ou, le cas échéant, sur les sites Web des tiers et des fabricants concernés. Les Livrables sont vendus uniquement à des fins commerciales et ne sont pas destinés à un usage par des consommateurs. Le personnel du VENDEUR n'est pas autorisé à modifier cette politique. Toute détermination de l'adéquation des Livrables ou de l'usage envisagé par l'acheteur relève de la seule responsabilité de l'acheteur. L'acheteur sera seul responsable de toute garantie qu'il accorde à son client.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ: Le VENDEUR n'assume aucune responsabilité quant à la sélection, à l'exploitation et à l'utilisation des biens, quelles que soient les recommandations ou suggestions faites par le VENDEUR. L'acheteur doit effectuer ses sélections sur la base de sa propre analyse quant à la fonction, la compatibilité des matériaux, l'adéquation à l'usage ou à l'objectif visé et aux évaluations des biens. Toute analyse, y compris les essais, est la responsabilité exclusive de l'acheteur. L'installation, l'exploitation et l'entretien adéquats sont exclusivement à la charge de l'acheteur ou de son client. Toute spécification figurant dans les fiches techniques, le catalogue ou le site Web du VENDEUR n'est fournie qu'à titre de référence et peut être modifiée sans préavis. La responsabilité du VENDEUR et les seuls recours de l'acheteur pour toute réclamation pour perte ou dommage en lien avec les présentes, ou relatives à la fourniture de tout Livrable, ou à la vente, la revente, l'exploitation ou l'utilisation de tels Livrables, qu'elle soit fondée sur la responsabilité civile (contractuelle ou extracontractuelle), une garantie, un délit (y compris la négligence ou une obligation d'indemnisation) ou toute autre base légale, sont limités aux remplacements du Livrable ou de la partie de celui-ci étant non-conforme ou, à la seule discrétion du VENDEUR, au remboursement du prix de tels Livrables ou du prix de la partie de ceux-ci visée par la réclamation. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LA RESPONSABILITÉ DU VENDEUR ENVERS L'ACHETEUR OU TOUT TIERS, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE OU LA FAUTE, NE SAURAIT EXCÉDER LE PRIX ALLOUÉ AUX LIVRABLES OU AUX PARTIES CONCERNÉES PAR LA RÉCLAMATION. Cette limitation de responsabilité reflète une répartition du risque volontaire et négociée entre le VENDEUR et l'acheteur et constitue la base de l'entente entre les parties, sans laquelle le VENDEUR n'aurait pas consenti au prix ou aux modalités du contrat. Le VENDEUR ne sera, en aucun cas, tenu responsable de frais de main-d'œuvre sans son consentement écrit préalable. Le VENDEUR NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE, MÊME SI IL A ÉTÉ INFORMÉ DU RISQUE DE TELS DOMMAGES, QUE LA RESPONSABILITÉ DÉCOULE D'UNE VIOLATION DE CONTRAT, D'UNE GARANTIE, D'UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), D'UNE OBLIGATION D'INDEMNISATION OU DE TOUTE AUTRE BASE LÉGALE POUR TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, ACCESSOIRE, CONSÉQUENT, ÉVENTUEL, LIQUIDÉ, PUNITIF, EXEMPLAIRE, PARTICULIER OU AUTRE DOMMAGE SIMILAIRE, NI DE TOUT PROFIT ANTICIPÉ, incluant, mais sans s'y limiter, la perte de profits ou de revenus, la perte d'usage des biens ou de tout produit connexe, l'interruption des activités, le coût en capital, le coût de produits, installations ou services de substitution, les frais liés au temps d'arrêt, ainsi que les réclamations des clients de l'acheteur à cet égard. Si le VENDEUR fournit à l'acheteur un conseil ou toute autre forme d'assistance concernant les biens fournis en vertu des présentes, ou tout système ou équipement dans lequel ces biens peuvent être installés, et qu'il n'est pas requis ou requis en vertu du présent contrat, le fait d'offrir un tel conseil ou une telle assistance ne pourra en aucun cas engager la responsabilité du VENDEUR, que cette responsabilité soit fondée sur la responsabilité civile (contractuelle ou extracontractuelle), une garantie, un délit (y compris la négligence ou une obligation d'indemnisation) ou toute autre théorie de responsabilité juridique.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE: Le VENDEUR et l'acheteur conserveront respectivement un intérêt exclusif et la propriété de leurs droits de propriété intellectuelle développés avant le présent contrat ou en dehors du champ d'application du présent contrat. L'acheteur accorde par les présentes au VENDEUR une licence irrévocable (pendant la durée du présent contrat), non exclusive, libre de redevances et entièrement payée, avec le droit de sous-louer à des affiliés et sous-contractants du VENDEUR, d'utiliser, de reproduire, de modifier et de créer des œuvres dérivées de la propriété intellectuelle de l'acheteur développée avant le présent contrat ou en dehors du champ d'application du présent contrat, dans la mesure nécessaire au VENDEUR pour s'acquitter de ses obligations en vertu du présent contrat, y compris l'exécution des Livrables. Toute propriété intellectuelle développée dans le cadre ou en relation avec la vente ou l'utilisation des Livrables sera la propriété exclusive du VENDEUR. Sous réserve du paiement complet de tous les montants dus, du respect par l'acheteur des présentes Conditions générales et de l'accord mutuel préalable des parties sur les termes de licence applicables, le VENDEUR accorde par les présentes à l'acheteur une licence non exclusive, mondiale, non transférable, non sous-licenciable et libre de redevances pour utiliser la propriété intellectuelle préexistante ou développée par le VENDEUR, uniquement aux fins des activités internes de l'acheteur et uniquement dans la mesure nécessaire à l'utilisation des Livrables fournis par le VENDEUR. Dans le cas où le VENDEUR fournirait des services relatifs à des produits de tiers (y compris logiciels, matériel, équipements ou tout autre matériel), tous les droits relatifs à ces produits de tiers

(« Droits de tiers ») sont conservés par le tiers concerné. L'acheteur devra obtenir directement auprès du tiers concerné les Droits de tiers requis, et tout droit relatif aux services liés à ces Droits de tiers sera soumis à l'accord de l'acheteur avec le tiers concerné. L'acheteur ne peut pas procéder à la rétro-ingénierie, ni modifier ou créer des œuvres dérivées basées sur la propriété intellectuelle du VENDEUR. Chaque partie reconnaît que l'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle de l'autre partie peut causer un préjudice irréparable, et la partie qui ne sera pas en défaut aura le droit de demander une injonction ou toute autre mesure de redressement en equity, en plus de tout autre recours disponible. **Sauf pour la licence limitée expressément accordée aux présentes, rien dans les présentes Conditions générales ni autrement ne confère à l'acheteur un droit ou une licence d'utiliser la propriété intellectuelle du VENDEUR, du fabricant ou de tout tiers, y compris les marques de commerce, logos, droits d'auteur, brevets, secrets commerciaux, code source, spécifications, logiciels, configurations ou toute autre propriété intellectuelle, à quelque fin que ce soit.** L'acheteur reconnaît que tous les droits, titres et intérêts y afférents demeurent la propriété exclusive du VENDEUR, du fabricant ou des tiers, selon le cas.

LOGICIELS: Si un logiciel fourni, distribué ou mis à disposition de quelque manière que ce soit par le VENDEUR (« **Logiciel** ») est requis en lien avec Livrables, l'acheteur reconnaît qu'aucune licence relative à ce Logiciel n'est accordée par le VENDEUR en vertu des présentes Conditions générales. Ce Logiciel est soumis aux conditions d'utilisation, contrats de licence et politiques applicables, qu'ils soient émis par le VENDEUR ou par le tiers concerné (« **Conditions d'utilisation du logiciel** »). Les Conditions d'utilisation du logiciel sont incorporées aux présentes par référence et disponibles sur demande, sur le site web du VENDEUR à l'adresse www.appliedcanada.ca, le cas échéant, sur les sites web tiers concernés. En cas de contradiction entre les présentes Conditions générales et les Conditions d'utilisation du logiciel applicables, ces dernières prévaudront en ce qui concerne l'utilisation du Logiciel.

ACTIVITÉS DANGEREUSES: Sauf accord exprès et préalable donné par écrit par un dirigeant dûment autorisé du VENDEUR, les Livrables ne sont pas destinés être utilisés dans une centrale nucléaire ou dans toute autre activité dangereuse que le VENDEUR, à sa seule discrétion, y compris à haut risque ou dangereuse, comme les aéronefs militaires ou commerciaux, l'exploration spatiale, une installation de missiles ou d'autres applications critiques où la défaillance d'une seule composante pourrait causer des dommages substantiels aux personnes ou aux biens. En cas de telles utilisations, le VENDEUR décline toute responsabilité envers l'acheteur pour tout dommage nucléaire, contamination, tout dommage causé à un bien situé sur le site d'une centrale nucléaire ou autre dommage ou préjudice. L'acheteur s'engage à indemniser et à décharger le VENDEUR de toute responsabilité à cet égard, que ce soit en raison d'un manquement contractuel, d'une garantie, d'une responsabilité extracontractuelle (y compris la négligence ou une obligation d'indemnisation) ou pour tout autre motif. Le VENDEUR et ses fournisseurs n'assument aucune responsabilité envers l'acheteur ou ses assureurs pour tout dommage causés à des biens situés dans une installation nucléaire, que ceux quel qu'en soit le fondement, y compris un contrat, une garantie, une responsabilité extracontractuelle (y compris la négligence ou une obligation d'indemnisation) ou toute autre fondement.

ANNULLATION; BIENS RETOURNÉS: L'acheteur peut annuler une commande par entente mutuelle avec le VENDEUR à cet effet, sous réserve du paiement au VENDEUR de frais d'annulation raisonnables et appropriés. Les Livrables ne peuvent pas être retournés sans le consentement écrit préalable du VENDEUR et le paiement par l'acheteur d'un frais de retour minimum de 15%. Les retours autorisés devront être retournés avec l'acheteur, avec le transport payé d'avance par l'acheteur. Les biens fournis en réponse à une commande spéciale ou fabriqués sur mesure ne pourront en AUCUN cas être retournés. Aucun retour ne sera accepté après l'expiration d'une période de 60 jours suivant la date de livraison. Aucun crédit ne sera offert pour les frais de transport ou autres dépenses spéciales. Pour toute commande ou vente au Québec, l'acheteur renonce expressément à l'application des articles 2129 et 2125 du Code civil du Québec et accepte de se conformer au présent article.

INDEMNITÉ: L'acheteur devra indemniser et décharger le VENDEUR, ainsi que ses successeurs, ses ayants cause, ses clients, ses agents et sociétés affiliées ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, présents et anciens, de toute responsabilité, tous les dommages, pertes, coûts et dépenses (y compris, mais sans s'y limiter, les coûts d'essais et d'inspections, les frais de justice et les frais juridiques raisonnables du VENDEUR) découlant de réclamations en lien avec des dommages corporels ou matériels découlant de (i) une violation des Conditions générales par l'acheteur, (ii) l'utilisation, revente ou location des Livrables par l'acheteur, et (iii) toute action ou omission d'une personne dont l'acheteur est responsable selon de droit applicable.

DROIT APPLICABLE: Les présentes Conditions générales sont régies et interprétées selon les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada, sans tenir compte des principes de conflit des lois. Lorsque la vente a lieu dans la province du Québec, elles sont régies et interprétées conformément aux lois de la province de Québec et aux lois fédérales du Canada. Le VENDEUR reconnaît que la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas aux présentes Conditions générales ou aux commandes. De plus, l'acheteur renonce à tout droit qu'il pourrait avoir quant à un procès devant jury ou un recours collectif contre le VENDEUR relativement aux présentes Conditions générales et, lorsqu'applicable, consent à se retirer de tels recours. Toute réclamation ou action relative à la vente ou à l'utilisation des Livrables visés aux présentes devra être intentée et poursuivie exclusivement devant un tribunal compétent de la province de l'Ontario et, pour les ventes au Québec, exclusivement devant un tribunal compétent de la province de Québec, district judiciaire de Québec. L'acheteur renonce à toute objection quant à la compétence, à la juridiction ou le lieu d'un tel tribunal.

LES OUTILS SPÉCIAUX: Sauf stipulation différente exprimée dans un écrit reconnu par le VENDEUR, et sous réserve de leur paiement par l'acheteur tel qu'indiqué sur la facture applicable, tout outil spécial, filière, gabarit, modèle, machine et/ou équipement requis par le VENDEUR pour l'accomplissement de toute vente sont, et demeurent, la propriété du VENDEUR.

CONTRÔLE À L'EXPORTATION ET RÈGLEMENTS CONNEXES: L'acheteur déclare et garantit qu'il n'appartient ni n'est associé à aucune organisation qui figure sur les listes intitulées « Denied Persons List » ou « Unverified List » du Bureau de l'industrie et de la sécurité du Département du Commerce des États-Unis ou sur les listes du Bureau de contrôle des avoirs étrangers du département du Trésor des États-Unis, notamment en tant que ressortissant spécifiquement désigné (Specially Designated Nationals), terroriste mondial spécifiquement désigné (Specially Designated Global Terrorists), narcoactif spécifiquement désigné (Specially Designated Narcotics Traffickers), baron de la drogue spécifiquement désigné (Specially Designated Narcotic Traffickers-Kingpin) ou terroriste spécifiquement désigné (Specially Designated Terrorists List), qui est désignée comme organisation terroriste étrangère (Designated Foreign Terrorist Organizations) par le département d'État des États-Unis ou figure sur ses listes intitulées « Embargoed Countries List » et « Debarred Persons List » ou qui fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction du département du Commerce des États-Unis. L'acheteur s'engage à respecter l'ensemble des lois et règlements applicables des organismes ou agences gouvernementaux, notamment toutes les lois sur le contrôle des exportations applicables des États-Unis, du Canada ou de tout autre organisme dirigeant et de ses successeurs. L'ACHETEUR ACCÉPTE D'INDEMNISER LE VENDEUR ET DE LE DÉCHARGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE TOUTS COÛTS, RESPONSABILITÉS, PÉNALITÉS, SANCTIONS ET AMENDES LIÉS À TOUTE NON-RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES EN MATIÈRE D'EXPORTATION.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION: L'acheteur déclare qu'il est un entrepreneur indépendant et déclare, garantir et s'engage à respecter l'ensemble des lois et règlements applicables en matière de corruption dans tous les pays où il exerce ses activités, y compris la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers (Canada) et la loi fédérale américaine Foreign Corrupt Practices Act.

PAYS D'IMPORTATION ET NON-DÉTOURNEMENT: L'acheteur convient que les produits seront expédiés à la destination spécifiée conformément aux lois de cette destination et des États-Unis, et que les produits ne seront pas, directement ou indirectement, vendus, exportés, transférés, cédés, utilisés ou autrement aliénés d'une manière pouvant entraîner le non-respect des lois et règlements des États-Unis et du Canada applicables aux produits achetés par l'acheteur. Les marchandises, technologies et logiciels visés par le règlement des États-Unis intitulé Export Administration Regulations et les lois et règlements applicables du Canada et d'autres pays seront exportés ou réexportés conformément à ceux-ci. Le détournement non conforme à toute loi applicable est interdit. À la demande du VENDEUR, l'acheteur fournira une documentation jugée satisfaisante par le VENDEUR attestant la livraison dans le pays désigné. L'acheteur s'engage également à informer le VENDEUR au moment de la commande de l'existence de tout document, emballage, étiquetage ou marquage requis aux termes d'un accord de libre-échange ou autrement; toutefois, le VENDEUR ne sera pas tenu de fournir une telle documentation, un tel emballage, un tel marquage ou un tel étiquetage, exception faite des documents requis en vertu des lois et règlements des États-Unis et du Canada en matière d'exportation, à moins que le VENDEUR n'accepte expressément, par écrit, de le faire.

FORCE MAJEURE: Le VENDEUR ne sera pas responsable d'un défaut de livraison, d'un retard de livraison ou d'exécution en raison de : (i) une cause échappant à son contrôle raisonnable ; (ii) un cas fortuit, un acte ou une omission de l'acheteur, un acte d'une autorité civile ou militaire, une priorité gouvernementale ou tout autre allocation ou contrôle, un incendie, une grève ou toute autre difficulté de main-d'œuvre, une émeute ou tout autre trouble civil, une urgence sanitaire publique ou une écosion, une guerre, un acte terroriste, une insolvabilité ou toute autre incapacité d'exécution du fabricant, un retard dans le transport ; ou (iii) une panne de télécommunication, une panne de courant, un incident de sécurité ou toute autre impossibilité d'exécution commerciale. Si un tel retard survient, la livraison ou l'exécution sera prorogée d'une période égale au temps perdu en raison du retard.

GÉNÉRALITÉS: L'acheteur reconnaît qu'aucune commande ne sera réputée acceptée tant qu'elle n'a pas été vérifiée et acceptée par écrit par le VENDEUR. Les termes et conditions figurant dans les formulaires du VENDEUR sont incorporés aux présentes par renvoi et, conjointement avec les présentes Conditions générales, constituent l'intégralité et l'exclusivité de l'entente entre l'acheteur et le VENDEUR. Toute représentation, affirmation de fait et pratique d'affaires, promesse ou condition s'y rapportant ou usage du commerce non incorporé aux présentes ne liera aucune des parties. Si l'une des dispositions des présentes devait être déclarée inapplicable, invalide ou nulle pour quelque raison que ce soit, une telle disposition sera automatiquement annulée et ne fera pas partie de la présente entente, et l'opportunité et la validité des autres dispositions de la présente entente n'en seront pas affectées. L'acheteur ne peut céder ou déléguer en tout ou en partie ses obligations ou ses droits en vertu des présentes sans le consentement écrit préalable du VENDEUR.

ABSENCE DE BÉNÉFICIAIRES TIERS. Les présentes Conditions générales sont au seul bénéfice de l'acheteur ainsi que de ses successeurs et cessionnaires autorisés, et aucune disposition des présentes, expresse ou implicite, n'a pour objet ni n'aura pour effet de conférer à toute autre personne ou entité quelconque droit, avantage ou recours, en droit ou en équité, de quelque nature que ce soit, en vertu des présentes Conditions générales ou du fait de celles-ci.